

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **VEZIER** Stéphane, **PORTAIL** Reynald, **DUDOUT** Karine, **CARRE** Annie, **THUILLIER** Anne-Sophie, **GRAIN** Serge.

Absent(s) excusé(s) : **VEZIER** Karine, **DECONIHOUT** Claude, **MARZIN** Jean-Michel, **HOMO** Philippe.

Absent(s) : **HEBERT** Mickaël.

Le Quorum est constaté.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme PEPIN Hélène est nommée secrétaire de séance.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal fait les constats suivants :

En fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement (2021) de : 141 329.56€
- Un excédent reporté années antérieures de : 724 628.89€
- Part affectée au déficit d'investissement en 2021 : -89 159.96€
- **Soit un excédent de clôture en fonctionnement : 776 798.49€**

En investissement :

- Un excédent d'investissement (2021) de : 93 264.22€
- Un déficit reporté années antérieures de : -89 159.96€
- **Soit un excédent de clôture en investissement : 4 104.26€**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (7 Voix Pour), d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002) : 776 798.49€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (R001) : 4 104.26€

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 (excédent) : 780 902.75€

FISCALITES LOCALES – TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire donne la moyenne des taux du foncier bâti et non bâti au niveau national et départemental, et fait constater que les taux communaux sont encore plus élevés que ceux énoncés alors qu'aucune augmentation n'a été votée depuis 2014 :

	National	Départemental	Communal
Taxe foncière (bâti)	37.72	51.98	57.22
Taxe foncière (non bâti)	50.14	42.84	60.51

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (7 Voix Pour), de ne pas augmenter les taux d'imposition 2022.

Ceux-ci sont votés comme suit :

Taxe Foncière (bâti) :	57,22%	Produit attendu : 215 090€
Taxe Foncière (non bâti) :	60,51%	Produit attendu : 16 882€

Ce qui représente un produit fiscal à taux constants pour les produits fonciers d'un montant de 231 972€.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Il est procédé au vote des subventions communales allouées aux associations locales.

Pour bénéficier des subventions, les associations devront en faire la demande et présenter leur bilan de l'année 2021 en faisant apparaître leur solde, les opérations réalisées et le nombre d'adhérents au 1er janvier 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**7 Voix Pour**), d'attribuer les subventions communales comme suit pour l'année 2022 :

- Un plancher de 200€ + une somme de 10,00€ par adhérent Mesnillais, selon le nombre d'adhérents au 1er janvier 2022, aux associations suivantes : Société de Chasse, Club de l'Amitié, Club de Football des Boucles de la Seine.
- Une somme de 500€ pour l'association des Anciens Combattants.
- Une somme de 22€ pour DDEN.
- Une somme de 250€ pour Coppalosjume.
- Une somme de 20€/enfant ayant suivi le stage « Foot » pendant les vacances de printemps et habitant le Mesnil sous Jumièges pour le Club de Football des Boucles de la Seine.
- Une somme de 1800€ pour une association « Festivités ».

Ces montants seront imputés à l'article 6574.

- Une somme de 12€/enfant pour la Coopérative Scolaire, selon le nombre d'enfants scolarisés au 1er janvier 2022.

Montant imputé à l'article 657361

- Une somme de 1 759,70€ pour le SIVU.
- Une somme de 2 101€ pour le PNRBSN.
- Une somme de 1 981€ pour le Syndicat Mixte de le Base de loisirs.

Montant imputé à l'article 65541.

BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2022 qui a été élaboré en Commission communale « Budget et Finances » et visé par M. **Anne**, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville. Pour cette année 2022, il n'y a pas de Reste à réaliser à reporter (RAR).

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (**7 Voix Pour**), le budget par chapitre et l'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement :	1 198 295.49€
Dépenses et recettes d'Investissement :	411 500.00€

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur **PORTAIL** Reynald fait un point sur la gestion du marais communal :

- abreuvoir à museau réparé
- conventions avec les agriculteurs.

Madame **THUILLIER** Anne-Sophie revient sur l'organisation du repas des anciens. Elle y est tout à fait favorable et rappelle que la mairie s'était engagée à reporter ce repas traditionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 19h41.

